

Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes  
Canton de Muzillac  
Commune de NOYAL-MUZILLAC

## DECISION n°2022-28 du 1<sup>er</sup> août 2022

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE - LOT N° 6 MENUISERIES - AVENANT N° 1**

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu la consultation relative au marché de travaux de réhabilitation de l'ancienne poste, alloti en quatorze lots : un 1<sup>er</sup> lot "Démolition/désamiantage", un 2<sup>ème</sup> lot "VRD/gros œuvre/rejointoiement", un 3<sup>ème</sup> lot "Traitement des bois", un 4<sup>ème</sup> lot "Charpente bois", un 5<sup>ème</sup> lot "Couverture", un 6<sup>ème</sup> lot "Menuiseries", un 7<sup>ème</sup> lot "Isolation/cloisonnement/faux-plafonds", un 8<sup>ème</sup> lot "Revêtements de sols", un 9<sup>ème</sup> lot "Peinture", un 10<sup>ème</sup> lot "Métallerie", un 11<sup>ème</sup> lot "Signalétique", un 12<sup>ème</sup> lot "Élévateur PMR", un 13<sup>ème</sup> lot "Courants forts/courants faibles", et un 14<sup>ème</sup> lot "Plomberie/chauffage/ventilation" ;  
Vu les notifications d'attribution des dix lots du marché en date du 27 octobre 2021 ;

Considérant la nécessité de réajuster le montant du marché pour le lot n°6 « Menuiseries », **pour permettre la fourniture et pose de parquet pour le RdC**, sur proposition en date du 21 juillet 2022 d'EON Architecture, Maître d'œuvre ;

### Décide

**Article 1 :** Monsieur le Maire approuve l'avenant au lot n°6 Menuiseries suivant :

Montant initial du lot n°6	74 750,43 € HT
<b>Avenant n°1</b>	<b>5 400,00 € HT</b>
<b>Nouveau montant du lot n°6</b>	<b>80 150,43 € HT</b>

Le Maire,  
Patrick BEILLON

